

LA VIE ECONOMIQUE

- [Loi Macron : le Sénat dit oui à l'élargissement du travail dominical](#)
- [Salaires mirobolants, logements de fonction luxueux... L'Académie française épinglée](#)
- [Clap de fin pour les controversés soldes flottants](#)
- [Les effectifs fondent dans l'équipement auto français](#)
- [Un mois record pour les ventes de voitures électriques, dopées par le superbonus](#)
- [La double casquette de Pierre Gattaz fait polémique](#)
- [Pourquoi les 134 tribunaux de commerce font grève à partir de lundi 11 mai](#)
- [De nombreux millionnaires salariés dans les banques françaises](#)
- [Emprunts toxiques : 620 collectivités intéressées par l'aide de l'Etat](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [70 ans de la Sécurité Sociale, La vie en Plus](#)
- [Allocations familiales : une réforme de gauche \(chiffres à l'appui\)](#)
- [Permanence des soins ambulatoire : les médecins libéraux « assurent », selon le SML](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [L'ex-patron de PSA touchera bien sa retraite chapeau](#)
- [UberPop : la mobilité gagne du terrain sur la carte du droit](#)
- [SNCF : vers un contrat de 127 millions d'euros avec Bombardier](#)
- [La pépite française Criteo a triplé son bénéfice au premier trimestre](#)
- [Club Med va supprimer 200 postes](#)
- [La bonne santé de la Société Générale et du Crédit Agricole](#)
- [Suppression de postes chez Areva](#)
- [Cartel de la volaille : pourquoi l'Autorité de la concurrence s'est montrée clémente](#)

OPINIONS/VIE POLITIQUE

- [L'économie française "ne va pas assez bien" selon le gouverneur de la Banque de France](#)
- [Fabrice Pesin, le médiateur national du crédit : « Les banques doivent être prêtes à financer la reprise ! »](#)

LIVRES/PUBLICATIONS DIVERSES

- [Institut Montaigne : "L'apprentissage, un vaccin contre le chômage des jeunes", par Bertrand Martinot](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale. Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans **Le.Crible** les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc. Une bibliographie sera également proposée, qui signalera les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan. Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source. L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● Loi Macron : le Sénat dit oui à l'élargissement du travail dominical

Dans la nuit du 04 au 05/05/15, le Sénat a adopté le principe de 12 dimanches ouverts par an dans la distribution. La mesure a été largement approuvée par les sénateurs, en dehors des communistes et des écologistes. Le nombre d'ouvertures dominicales autorisées passent donc de cinq à douze : sur décision du maire après avis du conseil municipal jusqu'à cinq ; sur décision de l'intercommunalité au-delà de cinq. Ces dimanches sont payés double.

[http://www.challenges.fr/economie/20150505.CHA5515/loi-macron-le-senat-dit-oui-a-l-elargissement-du-travail-dominical.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150505_NLCHAUCTU10H- -loi-macron-le-senat-dit-oui-a-l-elargissement-du-travail-dominical#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20150505](http://www.challenges.fr/economie/20150505.CHA5515/loi-macron-le-senat-dit-oui-a-l-elargissement-du-travail-dominical.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150505_NLCHAUCTU10H- -loi-macron-le-senat-dit-oui-a-l-elargissement-du-travail-dominical#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20150505)

(Source : www.challenges.fr du 05/05/2015, avec AFP)

● Salaires mirobolants, logements de fonction luxueux... L'Académie française épinglée

Le 04/05/15, la Cour des comptes a épinglé l'Institut de France et ses cinq académies : Académie française, des inscriptions et belles-lettres, des sciences, des beaux-arts et des sciences morales et politiques. De « nombreuses carences et irrégularités » ont été pointées. La Cour des comptes estime que la gestion de l'Institut de France est « très insatisfaisante ». **En cause : 01)-** La gestion du patrimoine immobilier (341 millions d'euros). Un patrimoine géré par une seule société immobilière (en situation de quasi monopole donc) « grâce à des mandats anormalement longs » ; **02)-** La gestion du personnel et la politique salariale « marquées par une absence quasi-totale de règles formalisées, notamment en matière d'attribution de primes et d'indemnités ». Des logements (de 100 à 150 m²) sont attribués à des salariés, à des conditions extrêmement avantageuses, quand ce n'est pas gratuitement. **La Cour cite deux exemples :** les écrivains Maurice Genevoix et Maurice Druon. **M. Genevoix** a été secrétaire perpétuel de l'Académie française en 1958. Malgré sa démission en 1974, il a continué de bénéficier gracieusement d'un appartement de 137 m² jusqu'à sa mort. L'appartement a ensuite été attribué à son épouse, aux mêmes conditions ; cette dernière y a habité jusqu'à son décès en 2012. Le logement a ensuite été reloué pour 3 450 euros mensuels. **M. Druon** a été également secrétaire perpétuel de l'Académie française. Il a pu choisir son propre appartement, aucun de ceux proposés par l'Académie ne lui convenant. Le logement sur lequel il a jeté son dévolu coûtait 5 400 euros par mois. Après son décès, l'Académie a attribué, sans aucune justification, une participation financière de 3 000 euros par mois à sa veuve. Des voitures ainsi que d'autres avantages en nature sont aussi délivrés à de nombreux employés, toujours sans justification. Les salaires, eux, ont « explosés ». **La Cour :** « L'apport de l'Etat au titre du ministère chargé de l'Enseignement supérieur a été multiplié par 6,5 d'une année sur l'autre (2010-2011), sans que les missions dévolues à ladite académie aient été modifiées en quoi que ce soit. [Depuis 2005, la masse salariale s'est accrue de 6 à 60 %,] alors que l'effectif est resté globalement stable ». Ainsi, en 2013, chaque académicien a perçu 2,6 millions d'euros. Le salaire du président de la fondation Claude-Monet est passé de 1 300 euros en 2006 à 4 000 euros en 2013 ; celui du président de Marmottan Monet de 1 200 euros en 2007 à 5 000 euros en 2013. **Le Nouvel Observateur :** « La Cour des comptes préconise donc une révision totale de la gestion, mais aussi de "procéder à une évaluation par l'Etat de la dépense fiscale liée aux mécénats reçus" par les 1 100 fondations abritées par ces institutions ». **L'Institut de France** a fait remarquer que le rapport portait sur une période allant de 2005 à 2013, et que, depuis, il « [avait] pris des mesures afin d'améliorer l'efficacité de sa gestion », avant de conclure qu'il allait se conformer aux recommandations de la Cour.

[http://tempsreel.nouvelobs.com/culture/20150505.OBS8412/salaires-mirobolants-logements-de-fonction-luxueux-l-academie-francaise-epinglee.html?cm_mmc=EMV- -NO- -20150506_NLNOACTU17H- -salaires-mirobolants-logements-de-fonction-luxueux-l-academie-francaise-epinglee#xtor=EPR-3-\[Actu17h\]-20150506](http://tempsreel.nouvelobs.com/culture/20150505.OBS8412/salaires-mirobolants-logements-de-fonction-luxueux-l-academie-francaise-epinglee.html?cm_mmc=EMV- -NO- -20150506_NLNOACTU17H- -salaires-mirobolants-logements-de-fonction-luxueux-l-academie-francaise-epinglee#xtor=EPR-3-[Actu17h]-20150506)

(Source : <http://tempsreel.nouvelobs.com> du 06/05/2015)

[Retour au sommaire](#)

● Clap de fin pour les controversés soldes flottants

Le 11/05/15, le décret concernant la fin des soldes flottants (deux semaines de soldes que les commerçants pouvaient mettre en place à tout moment) a été publié au Journal officiel. Il est entré en vigueur le 11/05/15. Une majorité de commerçants était contre ces soldes, surtout chez les petits commerçants, qui estimaient ne pas pouvoir suivre « *la vaste politique de promotion* » d'enseignes plus importantes. Les commerçants jugeaient aussi que ces soldes créaient de la confusion dans l'esprit des consommateurs.

[http://www.latribune.fr/entreprises-finance/services/distribution/clap-de-fin-pour-les-controverses-soldes-flottants-475282.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20150511](http://www.latribune.fr/entreprises-finance/services/distribution/clap-de-fin-pour-les-controverses-soldes-flottants-475282.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20150511)

(Source : www.latribune.fr du 11/05/2015)

● Les effectifs fondent dans l'équipement auto français

D'après la fédération française des équipementiers français, la FIEV, les effectifs fondent dans l'industrie française des équipements pour véhicules. Les effectifs de la profession se sont de nouveau contractés de 3,5 %, avec 73 700 salariés au 31/12/14. Au début des années 2000, on comptait 130 000 salariés. **Pourquoi une telle chute ?** Parce qu'entre temps, la production automobile de Renault et de Peugeot PSA Citroën a été divisée par deux. En 2014, le solde commercial de la branche a baissé de 28 % par rapport à 2013. **La Fiev :** « *[Cela est] dû à l'effet combiné de la hausse des importations (+ 1,2 %) et de la baisse des exportations (- 2 %)* ». **Challenges :** « *Seule petite consolation : le chiffre d'affaires des usines françaises d'équipements automobile a grimpé légèrement, atteignant 15,6 milliards d'euros en 2014, traduisant une hausse de 4,2 % par rapport à l'année précédente. On est toutefois au-dessous des 16,6 milliards de 2012. Du coup, 2014 figure parmi les années les plus noires depuis 25 ans, en euros constants* ».

[http://www.challenges.fr/automobile/20150506.CHA5561/les-effectifs-fondent-dans-l-equipement-auto-francais.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150506_NLCHAACTU18H- -les-effectifs-fondent-dans-l-equipement-auto-francais#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20150506](http://www.challenges.fr/automobile/20150506.CHA5561/les-effectifs-fondent-dans-l-equipement-auto-francais.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150506_NLCHAACTU18H- -les-effectifs-fondent-dans-l-equipement-auto-francais#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20150506)

(Source : www.challenges.fr du 06/05/2015, Alain-Gabriel Verdevoye)

● Un mois record pour les ventes de voitures électriques, dopées par le superbonus

Selon l'Avere, l'association nationale pour le développement de la mobilité électrique, au mois d'avril 2015, le marché du véhicule électrique a enregistré une hausse de 65 %, par rapport au même mois en 2014, avec 1 948 immatriculations nouvelles. **La cause de cette augmentation ?** La prime de 10 000 euros mise en place par le gouvernement au 01/04/15. **Avere France :** « *Les aides gouvernementales, associées aux nouvelles offres constructeurs et au développement du réseau de bornes de recharge, boostent directement les ventes* ».

[http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/automobile/un-mois-record-pour-les-ventes-de-voitures-electriques-dopees-par-le-superbonus-474849.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20150508](http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/automobile/un-mois-record-pour-les-ventes-de-voitures-electriques-dopees-par-le-superbonus-474849.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20150508)

(Source : www.latribune.fr du 08/05/2015)

[Retour au sommaire](#)

● La double casquette de Pierre Gattaz fait polémique

D'après **Le Parisien** du 08/05/15, Pierre Gattaz contreviendrait au code de bonne conduite édicté par le Medef, organisation dont il est le président, en étant à la fois mandataire social et salarié de son entreprise Radiall. Le journal s'appuie sur la page 87 du rapport financier de Radiall, où M. Gattaz apparaît comme mandataire social, et la page 88 où il apparaît comme président du directoire (avec des revenus de 496 705 euros en 2014). **Le Parisien :** « *[Le code de bonne conduite Afep-Medef recommande] lorsqu'un salarié devient un dirigeant mandataire social, de mettre fin au contrat de travail qui le lie à la société, soit par rupture conventionnelle, soit par démission, [et précise que cela s'applique notamment] au président du directoire* ». **Radiall** a réagi le 08/05/15 : « *Radiall dément les informations parues ce jour dans Le Parisien-Aujourd'hui en France. [...] Pierre Gattaz ne bénéficie d'aucun contrat de travail étant mandataire social de Radiall et de Hodiall. Il est rémunéré comme dirigeant de ces sociétés. [...] Pierre Gattaz est le dirigeant exécutif de Radiall [et] rémunéré à ce titre* ». **Selon l'entourage de M. Gattaz :** « *[La mention d'un contrat de travail*

entre Pierre Gattaz et Radiall est une] erreur matérielle se répète [dans chaque rapport financier] depuis des années ». A l'été 2013, lorsqu'il a été investi à la présidence du Medef, **M. Gattaz** avait précisé qu'il restait « *président du directoire de Radiall [mais que] compte tenu [de son] nouveau mandat, une fonction de directeur général est créée et confiée à M. Dominique Buttin, [pour assurer] dorénavant la direction opérationnelle du groupe* ».

[http://www.challenges.fr/france/20150508.CHA5656/la-double-casquette-de-pierre-gattaz-fait-polemique.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150508_NLCHAACU18H- -la-double-casquette-de-pierre-gattaz-fait-polemique#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20150508](http://www.challenges.fr/france/20150508.CHA5656/la-double-casquette-de-pierre-gattaz-fait-polemique.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150508_NLCHAACU18H- -la-double-casquette-de-pierre-gattaz-fait-polemique#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20150508)

(Source : www.challenges.fr du 08/05/2015, avec AFP)

● **Pourquoi les 134 tribunaux de commerce font grève à partir de lundi 11 mai**

A partir du 11/05/15, les tribunaux de commerce ont déclenché une grève contre la loi Macron. **Pourquoi ?** Parce que la loi Macron prévoit la mise en place de juridictions spécialisées pour les grandes entreprises en difficulté. Les 3 100 juges consulaires estiment avoir été « *traités avec dédain et arrogance* » par Bercy. Les instances spécialisées dans les grandes entreprises en difficulté seraient au nombre de huit. Certaines zones seraient pénalisées. Ainsi de la Côte d'Azur qui verrait les affaires traitées actuellement par le tribunal de commerce de Nice l'être désormais par l'instance de Marseille. Ce qui, explique **La Tribune**, obligerait patrons et salariés à effectuer un trajet de 400 kilomètres aller-retour pour assister aux audiences. La Conférence générale des juges consulaires demande une augmentation du nombre des tribunaux spécialisés : de 8 à 15. **Yves Lelièvre**, président de la Confédération générale des juges consulaires de France, pense également que l'éloignement géographique perturberait la mission de prévention et de dépistage des difficultés économiques des entreprises des juges. Là encore, un dirigeant d'entreprise serait obligé de faire des centaines de kilomètres pour rencontrer un juge consulaire. La taille des entreprises et leur chiffre d'affaires pose problème aux juges. La loi Macron fixe la taille de l'entreprise devant avoir recours aux juridictions spécialisées à 150 salariés (le chiffre d'affaires reste, lui, encore à déterminer). Les juges consulaires demandent que le seuil des entreprises soit de 250 salariés, craignant qu'en-dessous, les tribunaux de commerce soient purement et simplement « *dépouillés de leur activité et se retrouvent sans dossier à traiter* ». Le 06/05/15, **le Sénat** a validé la création des instances spécialisées, en suivant les juges. **La Tribune** : « *Les Sénateurs ont validé la création de tribunaux de commerce spécialisés en proposant que leurs compétences ne soit automatique uniquement pour les entreprises de 250 salariés. La commission spéciale du Sénat a proposé de créer 15 à 20 tribunaux de commerce spécialisés* ».

[http://www.latribune.fr/economie/france/pourquoi-les-134-tribunaux-de-commerce-ont-greve-a-partir-de-lundi-11-mai-474734.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20150508](http://www.latribune.fr/economie/france/pourquoi-les-134-tribunaux-de-commerce-ont-greve-a-partir-de-lundi-11-mai-474734.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20150508)

(Source : www.latribune.fr du 08/05/2015)

● **De nombreux millionnaires salariés dans les banques françaises**

Le nombre de salariés millionnaires aurait augmenté dans les banques françaises. Le journal Les Echos, se fondant sur les données publiées par les établissements bancaires, en a recensé, en 2014, 277 chez BNP Paribas, chez Natixis et Société Générale. En 2012, l'Autorité bancaire européenne en avait compté 177, en 2011 : 162. En tête vient BNP Paribas, avec 149 salariés millionnaires, dont près d'un sur trois est domicilié à Londres. Trois de ces salariés touchent plus de 3,5 millions d'euros annuels. En deuxième arrive Société Générale avec 109 salariés millionnaires, puis Natixis avec 19 salariés millionnaires. A l'heure où est écrit cet article, les autres banques françaises n'avaient pas encore communiqué leurs chiffres, publication désormais obligatoire à la demande de Bruxelles.

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2015/05/11/20002-20150511ARTFIG00053-les-banques-francaises-emploient-des-centaines-de-millionnaires.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 11/05/2015)

[Retour au sommaire](#)

● **Emprunts toxiques : 620 collectivités intéressées par l'aide de l'Etat**

620 collectivités, sur les 850 qui y avaient droit, ont accepté l'offre de l'Etat et ont demandé l'aide du fonds de soutien, dans le but de se dégager des emprunts toxiques qu'elles avaient

contractés. D'après le ministère du Budget, cela représenterait 6 milliards d'euros de crédits à « désensibiliser » et le versement de 2,5 milliards d'euros d'aides sur quinze ans. **Un haut fonctionnaire des Finances** : « Mais rien ne dit que toutes les collectivités iront au bout de la démarche. Il ne faut pas crier victoire trop vite ». **Challenges** : « Car le deal proposé par l'Etat est sans appel : les collectivités qui acceptent le chèque du fonds de soutien doivent renoncer à toute poursuite des banques devant les tribunaux. Pour Bercy, il s'agit en particulier de solder le risque qui pèse au-dessus de la société de financement local (Sfil), qui est détenue à 75 % par l'Etat et a repris le portefeuille de Dexia. Fin 2014, 210 contentieux étaient toujours en cours et le ministère des Finances évoquait un coût maximal de 7,5 milliards, voire 15 milliards en cas de recapitalisation de la Sfil ». Tant que les transactions ne sont pas signées, les élus locaux peuvent toujours ester en justice.

[http://www.challenges.fr/economie/20150511.CHA5702/emprunts-toxiques-620-collectivites-interessees-par-l-aide-de-l-etat.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150511_NLCHAACU18H- -emprunts-toxiques-620-collectivites-interessees-par-l-aide-de-l-etat#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20150511](http://www.challenges.fr/economie/20150511.CHA5702/emprunts-toxiques-620-collectivites-interessees-par-l-aide-de-l-etat.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150511_NLCHAACU18H- -emprunts-toxiques-620-collectivites-interessees-par-l-aide-de-l-etat#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20150511)

(Source : www.challenges.fr du 11/05/2015, Laurent Fargues)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● 70 ans de la Sécurité Sociale, La vie en Plus

Le 05/05/15, **Marisol Touraine**, ministre des Affaires sociales, a donné le coup d'envoi des manifestations autour du 70ème anniversaire de la Sécurité sociale. Ces manifestations se tiendront dans toute la France au cours de l'année 2015 et auront pour point d'orgue un grand événement national en octobre, mois de la publication de l'ordonnance qui a fondé, en 1945, le régime général de la Sécurité sociale.

<http://www.social-sante.gouv.fr/actualite-presse,42/breves,2325/70-ans-de-la-securite-sociale-la,17807.html>

<http://communication-securite-sociale.fr/>

→ Le discours de Marisol Touraine dans son intégralité (6 pages) :

http://www.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/050515_Intervention_MT_-_70_Ans_Securite_Sociale.pdf

→ Le dossier de presse 70 ans de la Sécurité sociale, la vie en plus (22 pages) :

http://www.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/050515_-_DP_-_70_Ans_Securite_Sociale.pdf

(Sources : www.social-sante.gouv.fr du 05/05/2015, <http://communication-securite-sociale.fr/>)

[Retour au sommaire](#)

● Allocations familiales : une réforme de gauche (chiffres à l'appui)

Une étude de la Cnaf (caisse nationale d'allocations familiales) dresse un premier bilan des effets redistributifs des réformes de la politique familiale adoptées en 2014 et 2015. Il ressort de cette étude que les aides versées aux familles les plus pauvres ont augmenté, tandis que celles versées au plus riches baissaient. **Concernant les familles les plus riches**, trois réformes ont contribué à limiter les aides qu'elles recevaient : **01)**- L'abaissement du plafond du quotient familial de 2 000 euros à 1 500 euros en 2014 ; **02)**- La modulation des allocations familiales, soumises désormais à des conditions de ressources ; **03)**- La baisse et la modulation des prestations d'accueil du jeune enfant (Paje) pour les familles les plus aisées. **Concernant les familles les plus pauvres**, plusieurs mesures ont été prises pour leur assurer davantage d'aides : **01)**- La majoration du complément familial, pour les familles nombreuses les plus modestes ; **02)**- La revalorisation de 25 % de l'allocation de soutien familial pour les familles monoparentales ; **03)**- La hausse de 10 % du RSA entre 2013 et 2017. **Selon les auteurs de l'étude**, cités par AlterEcoPlus : « Les ménages gagnants sont concentrés dans les premiers déciles de niveau de vie : 61 % appartiennent aux deux premiers déciles de niveau de vie (ménages dont le niveau de vie est inférieur à 1 138 euros par mois) et concentrent 73 % des gains financiers. [...] Les réformes modifient le profil redistributif des composantes familiales des transferts sociaux et fiscaux. La redistribution sociofiscale française généralement caractérisée par une courbe en U, fait place à présent à une courbe davantage aplaniée pour les derniers déciles de niveau de vie ».

http://tempsreel.nouvelobs.com/politique/20150505.OBS8448/allocations-familiales-une-reforme-de-gauche-chiffres-a-l-appui.html?cm_mmc=EMV- -NO- -20150506_NLNOACTU17H- -

[allocations-familiales-une-reforme-de-gauche-chiffres-a-l-appui#xtor=EPR-3-\[Actu17h\]-20150506](#)

(Source : <http://tempsreel.nouvelobs.com> du 06/05/2015, M.B.)

● **Permanence des soins ambulatoire : les médecins libéraux « assurent », selon le SML**

Si, dans sa dernière enquête annuelle sur la permanence des soins ambulatoires (PDS-A), le **Conseil national de l'Ordre des médecins (CNOM)** s'inquiète de l'essoufflement du volontariat, le syndicat des médecins libéraux (SML) ne partage pas cette vision. **Le SML** rappelle, dans un premier temps, que les associations libérales gèrent la PDS-A « *auprès de 50 à 60 % de la population française* ». **Le SML** : « *Ils assurent. [...] Tous les médecins libéraux [...] s'investissent toujours massivement dans la PDS* ». **Docteur Eric Henry**, président du SML : « *[Les médecins libéraux sont] un pivot essentiel du dispositif de PDS et de sa bonne organisation* ». Le Dr Henry dénonce, tout comme l'Ordre des médecins, « *l'insuffisance de concertation entre les ARS [agences régionales de santé, Ndlr] et les représentants de la profession* ». Enfin, le CNOM constate un désengagement progressif de l'effectif. **Dr Henry** : « *[Le SML milite] là où la demande se fait sentir, [pour son maintien et son développement]. La régulation libérale, comme seule réponse à une demande de soins, ne constitue pas une solution adaptée car les patients continueront à se rendre aux urgences de l'hôpital. [...] L'effectif, en consultation ou en visite, quelle que soit l'heure où elle est pratiquée, ne doit pas être supprimée* ».

<http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2015/05/04/permanence-des-soins-ambulatoire-les-medecins-liberaux-assurent-selon-le-sml-753841>

(Source : www.lequotidiendumedecin.fr du 04/05/2015, Henri de Saint Roman)

LA VIE DES ENTREPRISES

● **L'ex-patron de PSA touchera bien sa retraite chapeau**

Alors qu'il avait affirmé y renoncer, Philippe Varin, ex-PDG de PSA, va bien toucher une retraite chapeau de la part du groupe. **Selon un document de référence de PSA**, publié fin mars : « *M. Philippe Varin bénéficie du régime résultant du nouveau règlement ayant pris effet au 1^{er} janvier 2014. Il a fait valoir ses droits à la retraite au cours de l'exercice 2014. À ce titre, il bénéficie d'une pension de retraite supplémentaire d'un montant annuel brut de 299 000 euros* ». Pour bénéficier d'une retraite chapeau, il faut un minimum de cinq ans d'ancienneté dans l'entreprise. Ce qui n'est pas le cas de M. Varin, dont le mandat, pour remplir cette condition, aurait dû s'arrêter le 01/06/14, alors qu'il a pris fin le 31/03/14. **Selon Deontofi.com** : « *Peugeot lui signera donc un nouveau contrat de travail pour une mission d'assistance à la mise en œuvre des accords conclus avec l'Etat et Dongfeng, [groupe chinois qui est entré au capital du Français depuis l'an dernier]* ». Depuis, ce nouveau contrat de travail a effectivement été signé et a pris fin le 01/04/15, permettant ainsi à M. Varin d'acquiescer cinq ans d'ancienneté chez PSA et de toucher sa retraite chapeau.

[http://www.challenges.fr/entreprise/20150506.CHA5547/l-ex-patron-de-psa-touchera-bien-sa-retraite-chapeau.html?cm_mmc=EMV-_-CHA-_-20150506_NLCHAACU10H-_-l-ex-patron-de-psa-touchera-bien-sa-retraite-chapeau#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20150506](http://www.challenges.fr/entreprise/20150506.CHA5547/l-ex-patron-de-psa-touchera-bien-sa-retraite-chapeau.html?cm_mmc=EMV-_-CHA-_-20150506_NLCHAACU10H-_-l-ex-patron-de-psa-touchera-bien-sa-retraite-chapeau#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20150506)

(Source : www.challenges.fr du 06/05/2015, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● **UberPop : la mobilité gagne du terrain sur la carte du droit**

D'après Le Point, les chauffeurs d'UberPop poursuivent leur activité, pourtant interdite par la loi Thévenoud du 01/10/14, qui punit de deux ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende « *le fait d'organiser un système de mise en relation de clients avec des personnes [qui,] sans être des entreprises de transport routier, des taxis ou des VTC (voiture de tourisme avec chauffeur, Ndlr), se livrent au transport de personnes à titre onéreux* ». **Les arguments d'UberPop, par Thibaud Simphal**, son directeur pour la France : « *Il ne faut pas réduire UberPop à un simple complément de revenu pour les chauffeurs. Ce service répond au besoin de mobilité et de disponibilité de véhicules face à une offre insuffisante tout en permettant de réaliser des économies. Les articles de la loi Thévenoud qui prétendent interdire UberPop ne sont pas conformes à la liberté d'entreprendre. En outre, les sanctions*

prévues par la loi sont disproportionnées par rapport à l'infraction présumée ». UberPop, en conséquence, a déposé une question prioritaire de constitutionnalité (QPC). Cette dernière a été transmise à la cour de cassation. **Hugues Calvet**, avocat d'UberPop : « [La cour d'appel de Paris a estimé] que nos arguments sur la constitutionnalité d'UberPop ne sont pas dépourvus de sérieux ». L'entreprise a également déposé une plainte contre la France auprès de la Commission européenne. **M. Simphal** : « Un État ne devrait pas pouvoir interdire à un acteur étranger de proposer un service de réservation de véhicule avec chauffeur par voie électronique dans un pays de l'UE ». Les chauffeurs d'UberPop continuant de circuler sont poursuivis par la police : certains sont verbalisés, d'autres sont traduits devant le tribunal correctionnel pour exercice illégal de la profession de taxi et travail dissimulé. UberPop a réagi face à ces sanctions. **M. Simphal** : « Les chauffeurs doivent désormais s'inscrire comme autoentrepreneurs au-delà de 30 courses et suivre une formation en ligne sur la sécurité routière et la prise en charge de passagers ». Enfin, le 30/04/15, le tribunal de commerce de Lille n'a pas condamné UberPop pour concurrence déloyale vis-à-vis des taxis. **Me Calvet** : « En tant que juge de l'évidence, il n'a pas voulu s'appuyer sur la loi Thévenoud pour interdire ce service. [...] En outre, le débat public actuel sur la diversification des modes de déplacements urbains révèle la divergence des positions sur ce sujet. Enfin, il a considéré que l'impact sur la perte de chiffre d'affaires des taxis n'était pas établi ».

[http://www.lepoint.fr/chroniqueurs-du-point/laurence-neuer/uberpop-la-mobilite-gagne-du-terrain-sur-la-carte-du-droit-05-05-2015-1926335_56.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Mi-journee\]-20150505](http://www.lepoint.fr/chroniqueurs-du-point/laurence-neuer/uberpop-la-mobilite-gagne-du-terrain-sur-la-carte-du-droit-05-05-2015-1926335_56.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Mi-journee]-20150505)

(Source : www.lepoint.fr du 05/05/2015, Laurence Neuer)

● SNCF : vers un contrat de 127 millions d'euros avec Bombardier

Le 06/05/15, la filiale de matériel ferroviaire du constructeur canadien Bombardier a annoncé que la SNCF avait pris une option pour l'achat de 19 trains de banlieue de type Francilien. Montant de l'option : 127 millions d'euros. **Bombardier** : « [Cette commande est] entièrement financée par le STIF (Syndicat des Transports d'Ile-de-France, Ndlr) ». Les trains seront livrés de fin 2016 à mi-2017. **Jean Bergé**, président de Bombardier Transport France : « Compte-tenu de la pression actuelle sur le réseau SNCF Transilien, nos clients, le STIF et [la] SNCF, exigent non seulement des niveaux de plus en plus élevés de fiabilité et de performance mais aussi plus de confort et de capacité ». Cette commande fait partie d'un contrat plus large, datant de 2006 et prévoyant, au total, l'achat de 172 trains. Bombardier précise que la SNCF a déjà commandé 22 trains. Avec les 19 qui viennent de s'ajouter, « il reste un potentiel de 159 trains en option ».

[http://www.challenges.fr/entreprise/20150506.CHA5571/sncf-vers-un-contrat-de-127-millions-d-euros-avec-bombardier.html?cm_mmc=EMV_-CHA_-20150506_NLCHAACU18H_-sncf-vers-un-contrat-de-127-millions-d-euros-avec-bombardier#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20150506](http://www.challenges.fr/entreprise/20150506.CHA5571/sncf-vers-un-contrat-de-127-millions-d-euros-avec-bombardier.html?cm_mmc=EMV_-CHA_-20150506_NLCHAACU18H_-sncf-vers-un-contrat-de-127-millions-d-euros-avec-bombardier#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20150506)

(Source : www.challenges.fr du 06/05/2015, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● La pépète française Criteo a triplé son bénéfice au premier trimestre

Le 05/05/15, Criteo, start-up spécialiste du ciblage publicitaire sur internet, installée en Californie depuis 2008 mais qui a gardé son siège à Paris, a annoncé qu'elle avait enregistré 11,94 millions d'euros de bénéfice au premier trimestre 2015, contre 3,82 millions un an auparavant. **Jean-Baptiste Rudelle**, PDG et cofondateur de Criteo, à l'AFP : « On est au-dessus de nos attentes, que ce soit pour le chiffre d'affaires, qui a progressé de 71 %, à 261,5 millions d'euros, ou pour l'Ebitda ajusté ». L'excédent brut d'exploitation (Ebitda) ajusté de Criteo est en hausse de 94 % (+ 89 % à taux de change constant), à 28 millions d'euros. Toujours au premier trimestre 2015, le flux de trésorerie disponible de Criteo s'est élevé à 25 millions d'euros, contre 8 millions d'euros l'an passé sur la même période. **M. Rudelle** : « Notre capacité d'autofinancement grandit, ce qui nous permet de faire des acquisitions sans entamer notre trésor de guerre ». **Les objectifs pour 2015 ?** Dépasser le milliard d'euros en matière de chiffre d'affaires.

[http://www.latribune.fr/technos-medias/publicite/la-pepette-francaise-criteo-a-triple-son-benefice-au-premier-trimestre-474213.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20150506](http://www.latribune.fr/technos-medias/publicite/la-pepette-francaise-criteo-a-triple-son-benefice-au-premier-trimestre-474213.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20150506)

(Source : www.latribune.fr du 06/05/2015, avec AFP)

● Club Med va supprimer 200 postes

Suite à l'OPA lancée par le chinois Fosun, qui est depuis le 23/04/15 le premier actionnaire du Club Med, Henri Giscard d'Estaing, le PDG du Club Med, a annoncé, lors d'une séance plénière du Comité d'entreprise, le projet de supprimer 200 postes. La raison ? Club Med est confronté à la baisse du marché touristique depuis trois ans et à l'essor des ventes de séjours par internet. Les postes supprimés se situent dans les services support et l'activité commerciale. Entre autres, le centre d'appels de Saint-Ouen (93) sera supprimé.

http://www.lefigaro.fr/societes/2015/05/05/20005-20150505ARTFIG00429-club-med-va-supprimer-200-postes.php?redirect_premium

(Source : www.lefigaro.fr du 05/05/2015, Mathilde Visseyrias & Dominittle Arrivet)

● La bonne santé de la Société Générale et du Crédit Agricole

Le 06/05/15, la **Société Générale** a déclaré avoir enregistré un bénéfice net de 868 millions d'euros au premier trimestre, soit une multiplication par cinq sur un an. Ceci porté par une hausse de l'activité dans tous les métiers. C'est mieux que les prévisions des analystes, qui attendaient un bénéfice net de 837 millions d'euros pour la banque. La Société Générale a également vu son produit net bancaire (PNB, équivalent du chiffre d'affaires) progresser de 12 %, à 6,35 milliards d'euros. **Frédéric Oudéa**, PDG de Société Générale : « *Les revenus sont en hausse dans tous les métiers à la fois dans la banque de détail en France, dans un environnement mitigé de taux bas où la demande de crédit commence à redémarrer, et au sein de la banque de détail et services financiers internationaux, où la croissance en Afrique, en Europe de l'est [...] compense la dégradation anticipée en Russie* ». Enfin, la Société Générale a déclaré avoir limité la hausse de ses frais de gestion et avoir « *sécurisé 770 millions d'économies récurrentes depuis 2013, soit 86 % de son objectif pour 2016* ». Le **Crédit Agricole**, lui, a vu son résultat net, pour le premier trimestre 2015, grimper à 784 millions d'euros (+ 2,6 %), alors que les analystes prévoient 630 millions. **Jean-Paul Chifflet**, directeur général de Crédit Agricole SA : « *Nous affichons de bons résultats, portés par une dynamique dans tous les métiers [...], ce qui confirme la bonne tendance de 2014* ». Dans le résultat communiqué, est intégrée la première contribution du groupe au Fonds de résolution unique (FRU), dispositif mis au point par l'Europe, dans le double but :

01)- « *d'organiser la faillite ordonnée des banques en difficulté de la zone euro, qui doit être abondé par les banques elles-mêmes et disposera de 55 milliards d'euros d'ici 2024* » ;
02)- d'éviter que les crises bancaires ne plombent les finances des Etats. La contribution du Crédit Agricole au FRU, pour l'ensemble de l'année 2015, est de 175 millions d'euros.

[http://www.challenges.fr/finance-et-marche/20150506.CHA5548/la-bonne-sante-de-la-societe-generale-et-du-credit-agricole.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150506_NLCHAUCTU10H- -la-bonne-sante-de-la-societe-generale-et-du-credit-agricole#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20150506](http://www.challenges.fr/finance-et-marche/20150506.CHA5548/la-bonne-sante-de-la-societe-generale-et-du-credit-agricole.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150506_NLCHAUCTU10H- -la-bonne-sante-de-la-societe-generale-et-du-credit-agricole#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20150506)

(Source : www.challenges.fr du 06/05/2015, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● Suppression de postes chez Areva

Le 07/05/15, Areva, le spécialiste français du nucléaire, a annoncé de fortes réductions d'effectif. La direction d'Areva : « *Areva vise une réduction de ses frais de personnel de l'ordre de 15 % en France et de 18 % au total au niveau mondial. L'impact précis en termes d'emploi fera l'objet de discussions avec les organisations syndicales* ». Certains facteurs permettant de réaliser des économies entreront en ligne de comptes, précise encore la direction : la rémunération, l'organisation de la production, le temps de travail. **Une source syndicale**, non nommée dans l'article : « *[Cet objectif de 15 % pourrait signifier] 3 000 à 4 000 suppressions de poste en France* ». **Une deuxième source syndicale**, toujours non nommée, parle de « *3 500 [emplois, et l'objectif de 18 % au niveau mondial se situerait] entre 5 000 à 6 000 [postes]* ». Pour rappel, Areva emploie 45 000 salariés dans le monde, dont 30 000 en France. Les départs devraient se faire sur la base du volontariat. **Le Point** : « *Areva, qui a accusé une perte nette de près de 5 milliards d'euros l'an dernier, a annoncé début mars un plan d'économies de 1 milliard d'euros d'ici à 2017. Outre le volet social, il reposera également sur l'amélioration de la politique d'achats et de la productivité* ».

[http://www.lepoint.fr/economie/areva-devrait-supprimer-3-500-postes-07-05-2015-1926852_28.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Matinale\]-20150507](http://www.lepoint.fr/economie/areva-devrait-supprimer-3-500-postes-07-05-2015-1926852_28.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Matinale]-20150507)

(Source : www.lepoint.fr du 07/05/2015, AFP)

● **Cartel de la volaille : pourquoi l'Autorité de la concurrence s'est montrée clémente**

L'Autorité de la concurrence a sanctionné 23 entreprises dans le secteur de la volaille. **Motif ?** Entente sur les prix entre 2000 et 2007 (cf. Le.Crible n°179, "Après les yaourts... le cartel des volailles sur la sellette"). Mais l'Autorité a réduit les amendes prévues originellement, pour deux raisons : **01)-** Ne pas aggraver un secteur très fragilisé ; **02)-** Parce qu'un engagement collectif a été « pris par la quasi-totalité des industriels de la filière de mettre en place une interprofession » dans un délai de trois ans. **Qu'est-ce qu'une interprofession ?** Définition donnée par le site gouvernemental **Agriculture.gouv** : « La création des organisations interprofessionnelles agricoles est fondée sur une volonté des différents maillons d'une filière de s'impliquer dans les problèmes de la filière à tous les stades de la production, de la transformation, de la commercialisation et voire de la distribution ». L'autorité a jugé que cette solution serait plus efficace pour garantir le respect des règles de la concurrence. **L'Autorité de la concurrence** : « [Cela aura] une plus grande efficacité que des sanctions pécuniaires. [...] En outre, cela devrait permettre à la filière de pallier son manque d'organisation actuel pour faire face aux crises ». Des abattements ont donc été appliqués à plusieurs sociétés, comme Galéo (ex-Secoué), Ronsard et Gastronom (qui devra payer 400 000 euros au lieu d'un million d'euros). La sanction la plus importante a été infligée à LDC Sablé (5 millions d'euros).

[http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/agroalimentaire-biens-de-consommation-luxe/cartel-de-la-volaille-pourquoi-l-autorite-de-la-concurrence-s-est-montree-clemente-474529.html#xtor=EPR-2-\[actu-du-jour\]-20150507](http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/agroalimentaire-biens-de-consommation-luxe/cartel-de-la-volaille-pourquoi-l-autorite-de-la-concurrence-s-est-montree-clemente-474529.html#xtor=EPR-2-[actu-du-jour]-20150507)

(Source : www.latribune.fr du 07/05/2015)

OPINIONS/VIE POLITIQUE

● **L'économie française "ne va pas assez bien" selon le gouverneur de la Banque de France**

Le 05/05/15, **Christian Noyer**, gouverneur de la Banque de France, s'est exprimé, à quelques mois de quitter sa fonction, sur la situation économique du pays. Selon lui, l'économie française ne va pas assez bien pour créer des emplois. **M. Noyer** : « Fondamentalement l'économie française ne va pas assez bien [et reste] impuissante à créer des emplois nécessaires à ses jeunes, [ce malgré] l'environnement monétaire et financier le plus favorable [...] depuis plusieurs décennies ». Des réformes sont nécessaires. **Lesquelles ? M. Noyer** : « [Un] redressement des finances publiques et un réexamen de l'action publique ». M. Noyer estime également qu'il faut mettre en place des mesures d'amélioration de la compétitivité et de baisse du coût du travail. Ce qui passe par une « remise à plat » des règles de revalorisation du Smic. **Autre mesure** : « [Une] simplification radicale [des règles qui] entravent la croissance, [en matière de droit du travail, de sécurité sociale, ou de fiscalité] ». **Dernière ombre au tableau** : « [La] rigidité des taux de l'épargne réglementée, [qui lui empêchent la généreuse politique monétaire de la Banque centrale européenne de] se diffuser à l'ensemble de l'économie ». **Stéphane Le Foll**, porte-parole du gouvernement, lui a répondu : « Du côté des libéraux, banquiers, financiers, cela ne va jamais assez loin. Mais un pays comme la France est un pays qui doit être réformé avec le sens du dialogue. Aujourd'hui on a un pays qui s'est relevé et qui va affronter les grands défis de demain ». C'est en octobre 2015 que prend fin le mandat de Christian Noyer à la tête de la Banque de France.

http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/l-economie-francaise-ne-va-pas-assez-bien-selon-le-gouverneur-de-la-banque-de-france_1677371.html

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 05/05/2015)

[Retour au sommaire](#)

● **Fabrice Pesin, le médiateur national du crédit** : « *Les banques doivent être prêtes à financer la reprise !* »

Le 11/05/15, **Fabrice Pesin**, médiateur national du crédit, a accordé un entretien à La Tribune : « *Ce mercredi [06/05/15, Ndlr], l'Insee a dévoilé une enquête dont les résultats indiquent que l'investissement dans l'industrie devrait augmenter de 7 % cette année. Il s'agit d'une moyenne, ce qui signifie que dans certaines entreprises l'investissement pourrait progresser de 15 à 20 % ! Les établissements bancaires sont-ils prêts à répondre à la demande ? Les fonds propres, qui ont pu être entamés par une succession d'années difficiles, sont pris en compte par les banques, il est possible qu'il y ait une période de transition un peu délicate* ». La Banque de France indique une progression quasi continue des encours de crédits. **M. Pesin** : « *C'est un fait. L'offre de crédit sait répondre à une demande de crédit qui progresse de 2 %. Il sera important d'observer comment les établissements répondront par exemple à un bond de 20 % de demandes de crédit d'équipement. [...] Les banques sont soumises à des règles prudentielles plus exigeantes en termes de sélection des risques. Je précise simplement qu'il serait dommage que certaines demandes de crédit de trésorerie et d'équipement soient refusées alors que la reprise se précise. Les banques doivent être prêtes à financer la reprise !* ». Pour quels secteurs ? **M. Pesin** : « *Les secteurs cycliques, par exemple l'industrie manufacturière. Même dans des secteurs qui connaissent des situations difficiles, comme le bâtiment et les travaux publics, certaines entreprises pourraient solliciter de plus amples financements pour accroître ou renouveler leurs équipements, notamment pour profiter du dispositif temporaire de suramortissement annoncé par le gouvernement* ».

→ **L'intégralité de l'entretien avec Fabrice Pesin, par Fabien Piliu** :

[http://www.latribune.fr/economie/france/les-banques-doivent-etre-pretes-a-financer-la-reprise-474921.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20150511](http://www.latribune.fr/economie/france/les-banques-doivent-etre-pretes-a-financer-la-reprise-474921.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20150511)

(Source : www.latribune.fr du 11/05/2015, Fabien Piliu)

LIVRES/PUBLICATIONS DIVERSES

● **Institut Montaigne** : "*L'apprentissage, un vaccin contre le chômage des jeunes*", par **Bertrand Martinot**

→ **Présentation de l'Institut Montaigne** : « *Avec un jeune sur quatre au chômage (contre une personne sur dix pour l'ensemble de la population active), la situation française est particulièrement alarmante. Des solutions existent pour lutter contre ce fléau et faire baisser le chômage des jeunes comme l'ont montré de nombreux pays voisins, à commencer par l'Allemagne qui compte moins de 8 % de ses jeunes au chômage. On le sait, l'apprentissage est l'une des pistes les plus fécondes pour favoriser l'accès à l'emploi des jeunes à qui il apporte un métier, des compétences et un savoir-être dans l'entreprise. Il est aussi un véritable outil de recrutement et de compétitivité pour les entreprises. L'Allemagne, qui compte trois fois plus d'apprentis que la France, a su mettre en place un système de formation et d'insertion des jeunes dans l'emploi qui a fait ses preuves, même dans les périodes de fort chômage. Pourquoi ne parvient-on pas, en France, à faire décoller l'apprentissage malgré des moyens financiers considérables et une mobilisation répétée des pouvoirs publics ? Peut-on s'inspirer du modèle allemand ?* »

→ **L'auteur** : Bertrand Martinot, économiste, conseiller social à la présidence de la république de 2007 à 2008, puis délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) de 2008 à 2012, il est l'un des meilleurs spécialistes français de la question du chômage, des politiques de l'emploi et du dialogue social. Il a reçu le Prix Turgot 2014 pour "Chômage : inverser la courbe".

→ **Le résumé de l'étude (2 pages)** :

http://www.institutmontaigne.org/res/files/publications/resume_apprentissage.pdf

→ **L'étude dans son intégralité (112 pages)** :

http://www.institutmontaigne.org/res/files/publications/etude_apprentissage.pdf

(Source : www.institutmontaigne.org)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mercredis
Directeur de publication : le directeur Philippe Renard
Rédacteur en chef : Eric Tessier
Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr